

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
--

L'an deux mil treize, le trois octobre à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle polyvalente de Cheissoux

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 26 septembre 2013

Présents : Ballot M, Bataille J-L, Biron J, Bouby F, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Sudron F (représente Daude C), De Lagausie C, Dolley A, Cluzel M (remplace Dupont M), Faye J-P, Gane I, Lerousseau R, Lissandre A (représente Herbert F), Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C (représente Hanicot J), Pons G, Champaud M-T (remplace Royer G), Serru D, Serru M-C, Tessier M-C,

Absents excusés : Hanicot J, Lacouturiere B, Royer G, Vignon F, Alcolea J, Besse G, Lenoble M, Raynaud D, Sauvignet MJ, Lenoble M, Nicolas J-C

Suppléants non votants : Konings P, Maunoury F.

Participe également à la réunion : GRANDEAU Gilbert.

CIMD : ouverture et transfert de poste au CIMD

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que par arrêté en date du 09 Août 2013 de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse au 31 Août 2013. Dans le même arrêté, Monsieur le Préfet a annexé un tableau de répartition du personnel du SIEMD qui valide l'accord entre les maires et présidents de Communauté de Communes concernés signé le 25 mars 2013 ainsi que les différentes délibérations, avis des comités techniques et des commissions administratives paritaires compétents.

Monsieur le Président informe également les membres du Conseil Communautaire qu'il a reçu le 16 Août 2013 un arrêté en date du 9 Août 2013 portant création d'une nouvelle structure au 1er septembre 2013 : Le Conservatoire de Musique et de Danse en Haute-Vienne (CIMD). Le CIMD regroupe les communes de Boisseuil, Bonnac La Cote, Chateauneuf la Foret, Feytiat, Rilhac Rancon, Saint Just le Martel et la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes s'était engagée, en accord avec le tableau de répartition des titulaires et contractuels à ouvrir un poste aux mêmes volumes horaires et sur les mêmes grades et la transférer dans le même temps à la nouvelle structure créée.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'intégrer dans ses effectifs un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe titulaire à temps non complet à raison de 16/20ème par semaine au 1/09/2013 et de le transférer immédiatement au 1/09/2013 au CIMD.

**Fait à Eymoutiers
Le 09 octobre 2013
Le Président**